

# Contrat de location pour l'exposition



« Effets de la socialisation des filles et des garçons :  
l'exemple de la mise en danger de soi »

Entre d'une part,

**L'institut EgaliGone**, association loi 1901

*Résidant à Locaux Motiv'*

*10 bis rue Jangot*

*69007 LYON*

Numéro d'identification SIRET : 524 656 360 00012

Représenté par Florence Françon en qualité de présidente

Et d'autre part,

**Nom de l'organisme :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Représenté par :** \_\_\_\_\_

Les parties conviennent ce qui suit :

## Article 1 / Objet de la convention

Deux jeux de l'exposition sont disponibles (10 panneaux imprimés en couleur sur bache format A0 : 84,1\*118,9 cm) avec deux types d'accrochage différents :

- œillets aux angles.
- tige en bois pour suspension aux deux extrémités (corde, crochets, ...).

Le matériau peut être nettoyé avec un chiffon très peu humide (mais les marques de stylo qui seraient faites sont indélébiles).

Chaque panneau est enroulé individuellement, protégé dans du papier kraft maintenu par deux élastiques. Les 10 panneaux ainsi protégés sont rassemblés dans une housse aisément transportable, fournie par L'institut EgaliGone et qui devra être remise en l'état, au même titre que l'exposition.

L'exposition est livrée avec les éléments suivants, [disponibles sur notre site internet](http://egaligone.org) :

- Un guide d'accompagnement/d'animation pédagogique (version numérique)
- Un guide jeunes (version numérique)
- 2 mini-versions de l'exposition (format A4, plastifié)

Pour une utilisation optimale de l'exposition et des ressources l'accompagnant, L'institut EgaliGone préconise, dans un établissement à vocation éducative, une location minimale de deux semaines comprenant une semaine de préparation avec les documents d'accompagnement fournis et une semaine de présentation de l'exposition au public et d'usage des ressources proposées.

La durée de la location demandée par l'organisme est de :

- 1 semaine
- 2 semaines

## Article 2 / Modalités et conditions de location

### 2.1 - Dates et lieu de présentation de l'exposition

Le premier jour de location de l'exposition correspond au jour auquel l'exposant-locataire souhaite recevoir l'exposition. Ce jour est nommé dans le contrat « le jour de la réservation ». Le dernier jour de location correspond au jour de retour prévisionnel de l'exposition à EgaliGone. Il sera nommé « jour de la restitution ».

L'exposition « *Effets de la socialisation des filles et des garçons : l'exemple de la mise en danger de soi* » sera louée par L'institut EgaliGone entre les dates suivantes : du \_\_/\_\_/\_\_\_\_ (jour de réception de l'expo par la structure d'accueil) au \_\_/\_\_/\_\_\_\_ (jour d'envoi par la structure).

A titre indicatif : l'exposition sera présentée au public du \_\_/\_\_/\_\_\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à (lieu)\_\_\_\_  
-----

*Si les dates devaient être décalées, l'exposant-locataire s'engage à en informer immédiatement L'institut EgaliGone en lui communiquant de nouvelles dates précises qui feront l'objet d'une annexe au présent contrat.*

*Si le lieu d'exposition devait être modifié, l'exposant s'engage également à en informer préalablement L'institut EgaliGone.*

L'exposant-locataire décrit ici les conditions dans lesquelles

- l'exposition sera accrochée
- l'exposition sera protégée de toute manipulation pendant le temps de présentation (déplacements, inversion de panneaux...)
- seulement des publics accompagnés y auront accès.

### 2.2 - Modalité et frais de transport

A/1 - Envoi postal

Le transport « aller » de l'exposition est organisé par L'institut EgaliGone par l'intermédiaire de La Poste, en recommandé. Le colis sera livré à l'adresse mentionnée plus haut ; si l'adresse de livraison souhaitée est différente, elle sera renseignée ci-dessous :

Un **supplément de 6 euros** sera ajouté aux frais de location de l'exposition (mentionnés ci-dessous) pour prendre en charge une partie des frais de transport « aller ».

*A/2 - Remise en main propre avec reçu*

Adresse et date de remise en main propre :

B/ Le transport « retour » de l'exposition est organisé et pris en charge par l'exposant-locataire. Le colis sera livré en recommandé à l'adresse suivante :

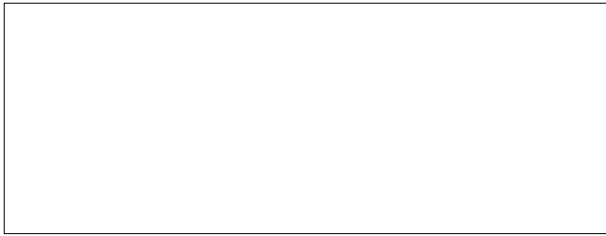
L'exposant effectuera ce retour à la date de restitution mentionnée précédemment (cachet de La Poste faisant foi). En cas de remise en main propre, une date sera communément définie avec EgaliGone à partir de la date de restitution prévue.

### 2.3 - Tarifs et modalité de paiement

Le tarif de location TTC, hors supplément frais d'envoi « aller » (6 €), est le suivant :

- 200 euros pour une semaine** (8 jours calendaires : du lundi au lundi suivant, par exemple).
- 300 euros pour deux semaines** incluant une semaine de préparation et une de présentation de l'exposition au public ainsi que le temps éventuel de retour par voie postale.

Toute semaine supplémentaire fera l'objet d'un prix dégressif selon les modalités suivantes définies ensemble :



Toute annulation devra avoir lieu au moins 4 semaines avant le jour de la réservation. Si l'annulation a lieu dans un délai inférieur à 4 semaines, L'institut EgaliGone facturera 30% de frais de réservation.

La facture sera délivrée au retour de l'exposition.

## 2.4 - Assurance

L'exposant-locataire doit garantir la sécurité des œuvres.

Il s'engage à souscrire une assurance tous risques « clou à clou » couvrant tout dommage causé aux supports exposés (perte, vol, détériorations diverses) pour un montant de 900€ TTC correspondant à la valeur de l'impression de l'exposition. Un exemplaire du certificat d'assurance sera transmis le plus tôt possible à L'institut EgaliGone, au plus tard à réception de l'exposition (par voie postale ou numérique).

### En cas de détérioration :

S'il s'agit de petites salissures, un petit entretien avec un chiffon humide doit être suffisant.

Dans le cas contraire, cas de détérioration de tous types (mineure ou majeure), l'exposant-locataire est tenu d'en faire part à L'institut EgaliGone pour que les parties estiment ensemble la gravité de la détérioration. L'institut EgaliGone pourra facturer les réparations à effectuer à l'assurance choisie : \_ \_ \_

-----

## 2.5 - Responsabilité

La responsabilité de l'exposant-locataire ne pourra en aucun cas être mise en cause dans le cadre des règles régissant la propriété intellectuelle et notamment dans le cadre des règles applicables aux droits d'auteur.

## Article 3 / Litiges

Tout litige soulevé à l'occasion de l'exécution du présent contrat sera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon. Cependant, les deux parties s'engagent à rechercher préalablement un accord amiable.

Fait à :

Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Pour l'exposant-locataire

Son/sa représentant-e

Pour L'institut EgaliGone

la Présidente, Florence Françon